

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 octobre 2022

ID : 014-211401815-20220919-DELIB20220908-DE



Exécutoire le 4 octobre 2022



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25  
Conseillers présents : 20  
Votants : 24

Date de la convocation : 13 septembre 2022

**Séance du  
19 septembre 2022**

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ  
M. Mustapha MZARI-ROSSI à M. Pierre JUNQUA  
Mme Claude FRÉMIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

Mme Aude LE CAM, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20220908**

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français dans le cadre du soutien de la Commune à la journée des "Oubliés des vacances 2022"**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 octobre 2022

ID : 014-211401815-20220919-DELIB20220908-DE



Exécutoire le 4 octobre 2022

**Delib20220908**

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français dans le cadre du soutien de la Commune à la "Journée des oubliés des vacances 2022"**

La Commune de Cormelles le Royal a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par le Secours Populaire Français qui organise chaque année les "Journées des oubliés des vacances".

Si ces journées ont vocation à dénoncer une injustice face au droit aux vacances pour tous, elles offrent aussi à des milliers d'enfants et à leur famille, de véritables moments de joie, de découverte et d'ouverture.

Environ 855 Calvadosiens ont participé à cette sortie le samedi 20 août 2022. Le coût prévisionnel global de cette journée est estimé à 20 000 € en frais de transports, d'alimentation et d'organisation. Le seul coût du transport pour l'antenne de Cormelles le Royal s'élève à 600 €.

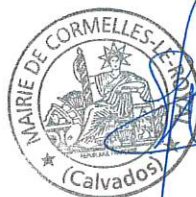
Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- estime que la demande est incomplète pour pouvoir se prononcer
- demande au Secours Populaire Français de lui adresser :
  - o un budget prévisionnel et réalisé
  - o le nombre de Cormellois qui ont pu bénéficier de ce programme (et non pas le nombre de personnes gérées par l'antenne de Cormelles le Royal)
  - o un bilan de la journée
- étudiera à nouveau le dossier lorsqu'elle aura les éléments demandés.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 22 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN